

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

## 7<sup>ème</sup> Course de Côte de Bournezeau

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ASACO Vallée de la Vie** Organise le **07/08 Avril 2012** avec le concours de **L'Ecurie Bournezeau Sports Mécaniques**

Sous le patronage du **Comité Régional Du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire**

Une épreuve automobile dénommée : **7<sup>ème</sup> Course de Côte Régional de Bournezeau**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **12**, en date du **02/02/2012** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **61** en date du **26/02/2012**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS :

##### Epreuves Régionale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Paul Bedin	Licence n°3271
Commissaires Sportifs	M. Michel Odiette	Licence n°12118
	M. Marie-Josèphe Grue	Licence n°6653
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Richard Emma	Licence n° 6299
	Mme Cathy Condemine	Licence n°56617
Directeur de Course	M. Bernard Condemine	Licence n°6916
Directeurs de Course Adjoints	M. Jean-Claude Hector	Licence n°1805
	M. Jean-Louis Mineur	Licence n°29169
	M. Ménard Sébastien	Licence n°45467
Directeur de Course (en validation d'examen)	M. Merliot Gilles	
Commissaire Technique responsable	M. Jean-Luc Phelipeau	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	M. Luc Gourdon	Licence n°163936
	M. Yves Huby	Licence n°4923
Médecin responsable	M. Alain Richard	Licence n° 209996
Chargé de la mise en place de la Sécurité	M. Frédéric Ardouin	Licence n° 181774
Chargé de presse	M. Bussonnière Axel	
Chargé des Commissaires de route	M. Patrick Grondin	Licence n° 37638
Informatique	M. Monfort Stéphane	Licence n° 38611
Chronométrateur	M. Charon Patrick	Licence n° 42548
	M. Jean Luc Bertrand	Licence n°30643
	Mme Ménard Aurélie	
Speaker	M Bernard Desray	
	M Franck Leservot	

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Lundi 26 Mars 2012**. Le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 05 Avril 2012**.

Vérifications Administratives

Le **Samedi 07 Avril 2012** de 14 heures à 18h30

Le **Dimanche 08 Avril 2012** de 7 heures à 9 heures

Vérifications techniques

Le **Samedi 07 Avril 2012** de 14 heures à 19 heures

Le **Dimanche 08 Avril 2012** de 7 heures à 9 h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 08 Avril 2012**.à 10 heures au tableau d'affichage des temps situé à côté du PC course à la gare de Bournezeau. Parc concurrents

Essais libres le **Dimanche 08 Avril 2012 de 08 h30 à 10 heures**,

Essais Chronométrés le **Dimanche de 10 heures à 12 heures**

Un briefing écrit sera donné à tous les pilotes aux vérifications administratives avec émargement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 08 Avril 2012**.à **13 heures** au tableau d'affichage des temps Gare de Bournezeau à côté du PC Course

Briefing des commissaires le **08/04/2012** à **07h30** au PC Course gare de Bournezeau

### **Course**

---

Les horaires de la course seront donnés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le **Dimanche 08/04/2012** à **19 h 45**.Salle du Mitan Vendéen à Bournezeau

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1<sup>ère</sup> Réunion : le **Dimanche 08/04/2012**.à 09 h30 Gare de Bournezeau au PC Course

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives **Le Samedi 07/04/2012** de 14 heures à 18h30 **et le Dimanche 08/04/2012** de 7 heures à 9 heures **Salle du Foyer Rural à côté de la Mairie de Bournezeau. Un fléchage sera mis à disposition**

Vérifications techniques **le samedi** de 14 heures à 19 heures **et le Dimanche 08/04/2012** de 7 heures à 9h15 **Place de l'église de Bournezeau. Un fléchage sera mis à disposition.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **de L'Aubier Agent Citroën à Bournezeau**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 08/04/2012** à 10 h 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de course au Tableau d'affichage au PC Course.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'Attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui à la veille ou l'avant-veille, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier ou les arrêtés préfectoraux.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr Christophe Chaine 9 rue liberté 85310 Saint Florent des bois**

Jusqu'au **Lundi 26/03/2012** à minuit cachet de la poste faisant foi Les frais de participation sont fixés à **110€**

La liste des engagés et les heures de convocation seront disponible sur le site du BSM

[www.coursedecote-bournezeau.fr](http://www.coursedecote-bournezeau.fr)

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du **Bournezeau Sports Mécaniques**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **45** les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Forfait :** L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure , n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve ,sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre, pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse.

La retenue sera ;

-30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

-50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

Conformément aux prescriptions générales 2012

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

**Les doubles montes sont autorisées**

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.2.7 Echappement

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2012

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) Asaco Vallée de la Vie .....

Publicité obligatoire (non rachetable) Bournezeau Sports Mécanique .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Bournezeau a le parcours suivant.

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ **RD7 au lieu-dit la basse Martinière**

Arrivée **RD7 au lieu-dit la croisée de la boule**

Pente moyenne **4.7%**

Longueur du parcours **1360 mètres**

Modalités de retour au départ ; **les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours, en convoi à vitesse modérée.**

### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : Pré-grille au lieu-dit la gare

**Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ . Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.**

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit la **Gare**

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 X 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent
- **La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans le parc est de 200€**

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé, à l'arrivée de la course sur le **Parking garage Louineau/Turpaud lieu-dit la Croisée de la Boule**

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications **Place de l'église**
- pendant les essais et la course Et pendant le délai de réclamation **Au PC Course lieu-dit la Gare**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra:

**Au PC Course lieu-dit la Gare**

Téléphone permanence n° **09 61 29 67 49**

Centre de secours le plus proche :

**CHD La Roche Sur Yon** Téléphone n° **02 51 44 61 61**

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Un Briefing écrit sera remis à tous les pilotes aux vérifications Administratives avec émargement.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte

La procédure de départ se fera aux feux tricolores

**Double monte le plus gros numéro en premier**

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement des voitures est strictement interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et interdite entre les parcs concurrents et la ligne de départ.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course.**

**En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique ,ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de Course sous peine d'exclusion de la course.**

Les classements provisoires seront affichés le Dimanche **08/04/2012** 15 minutes après le dernier concurrent entré en parc fermé au parc fermé d'arrivée situé au lieu-dit **La Gare** et seront établis de la façon suivante

- Un classement Scratch
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour chacune des classes
- Un classement meilleur féminin

## ARTICLE 10P. PRIX

CLASSEMENTS	1 <sup>ER</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
SCRATCH	250€	210€	110€	80€
GROUPES	220€	110€	80€	
CLASSES	110€	55€	30€	
- DE 25 ANS	110€			
FEMINIME	110€	55€	30€	

Tous les prix sont cumulables

Conformément aux prescriptions générales

**Dans les groupes et classes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus seront distribués.**

## ARTICLE 10-3P. COUPES

**Des coupes seront également distribuées aux vainqueurs de groupes et classes.**

**Des coupes seront remises à des commissaires de route désignés par tirage au sort, ayant officié sur l'épreuve.**

## ARTICLE 10-5P. Remises des prix et coupes

**La remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.**

**Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis par l'organisateur.**

La Remise des prix et coupes aura lieu le Dimanche **08/04/2012** à 19h45 Salle du Mitan Vendéen a Bournezeau

Les chèques et palmarès seront distribués à l'occasion de la remise des prix.